

Il existe un surplus considérable de bois au Canada bien qu'il y ait, dans certaines régions et pour certaines espèces, des pénuries auxquelles on pourrait remédier par l'intensification des aménagements et des traitements sylvicoles là où l'effort serait économiquement rentable. De même, une utilisation accrue de chaque arbre et de certaines espèces serait de nature à augmenter les ressources.

En 1972, 8,227 incendies de forêt ont ravagé 1.9 million d'acres de terres forestières au Canada (tableau 10.3). Malgré une augmentation de 7% du nombre d'incendies, la superficie dévastée a été légèrement inférieure à la moyenne décennale (1962-71). Toutefois, les deux éléments les plus importants en 1972 ont été l'ampleur des dommages causés par l'incendie et le coût élevé de la lutte contre l'incendie, qui ont tous deux augmenté de 60% par rapport aux moyennes correspondantes de la décennie précédente.

L'homme a été responsable, par négligence ou par pyromanie, de 69% des incendies de forêt signalés en 1972 (tableau 10.4). La foudre en a causé 2,524, soit 31% du total annuel.

10.1.3 Administration des forêts

10.1.3.1 Programmes forestiers du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral, par le truchement de plusieurs ministères et organismes, s'occupe directement de la protection et de l'administration des ressources forestières du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ainsi que d'autres terres fédérales telles que les parcs nationaux, les réserves indiennes, les zones militaires et les stations d'expérimentation forestière. En outre, d'importantes responsabilités lui incombent concernant l'ensemble des ressources forestières du pays. Ces responsabilités, qui comprennent la recherche et l'aménagement forestiers et le maintien de services de renseignements et d'aide technique, sont définies et établies par la Loi de 1966 sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et la Loi de 1970 sur le ministère de l'Environnement.

Le principal organisme fédéral chargé des forêts est le Service canadien des forêts du ministère de l'Environnement. Son programme se subdivise en sept catégories: politique forestière et planification des programmes; production forestière; environnement et agrément forestiers; recherches sur le milieu; opérations; services de vulgarisation; et relations forestières internationales.

Afin de promouvoir un aménagement plus efficace des ressources forestières et la production de meilleurs produits forestiers, le Service canadien des forêts diffuse, par le moyen de publications, de séances d'étude, de colloques, etc., des renseignements techniques à l'intention des responsables des ressources forestières et de la transformation du bois. Des services de consultation forestière sont mis à la disposition des ministères fédéraux et des organismes internationaux, et des évaluations sont également faites concernant les essais et traitements réalisés par l'industrie et par des organismes s'intéressant aux ressources. Pour ce qui est des produits forestiers, des services spéciaux d'essai (non disponibles commercialement) sont mis à la disposition du gouvernement et de l'industrie. Le Service collabore également à l'établissement de codes et de spécifications pour les produits forestiers.

Par ses publications, ses communiqués de presse, ses films, ses expositions et ses démonstrations, le Service tente d'informer le public et de le sensibiliser aux valeurs forestières, et d'obtenir de l'appui lorsqu'il s'agit de protéger et d'utiliser de façon rationnelle les ressources de la forêt.

10.1.3.2 Programmes forestiers des provinces

Toutes les terres forestières situées dans les territoires des provinces, sauf de petites étendues comprises dans les parcs nationaux, les stations fédérales d'expérimentation forestière, les zones militaires et les réserves indiennes, sont administrées par les autorités provinciales. Le programme forestier de chaque province est décrit ci-après.

Terre-Neuve. Sur le plan géographique, les ressources forestières de cette province sont divisées par le détroit de Belle-Isle en deux régions distinctes: l'île de Terre-Neuve et le Labrador sur la terre ferme. Les ressources forestières du Labrador ne sont pas entièrement connues et elles font actuellement l'objet d'un inventaire qui ne sera pas terminé avant quelques années. Selon les estimations, sur la superficie de 112,826 milles carrés qui constituent le Labrador, environ 21,000 milles carrés sont classés comme forêts productives, et le volume total du bois du Labrador se situe entre 60 et 70 millions de cordes d'épinette noire et de sapin baumier. On a effectué un inventaire des forêts de l'île de Terre-Neuve. Sur une